

Secrétariat général

Réf.LB.2019.2020

Dossier suivi par :

Luc BOUVET
Secrétaire général

Téléphone :
03.23.26.22.04
Télécopie :
03.23.26.26.14
Courriel :
Sg02@ac-amiens.fr

Cité administrative
02018 Laon cedex

Horaires d'ouverture :
8h30 / 12h – 14h / 17h30
du lundi au vendredi
ou sur rendez-vous

Laon, le 22 MARS 2019

L'Inspecteur d'Académie,
Directeur académique des services de l'éducation
nationale de l'Aisne,

à

Madame la secrétaire départementale du SNUipp-FSU
Madame la secrétaire départementale du Snudi-FO
Monsieur le secrétaire départemental du SE-Unsa

Objet : mesure de carte scolaire – rentrée 2019

Par courrier du 18 mars 2019, vous attirez mon attention sur les personnels dont le poste a fait l'objet d'une mesure de carte dans le cadre à la rentrée 2019.

J'attache une importance particulière aux situations des enseignants faisant l'objet d'une mesure de carte.

Les mesures de carte relèvent en effet des priorités légales et font l'objet d'une valorisation, conformément à la note de service 2018-133 du 7 novembre 2018 relative à la mobilité des personnels pour la rentrée scolaire 2019.

Les enseignants dont le poste définitif fait l'objet d'une mesure de carte participeront obligatoirement au mouvement à la première phase du mouvement. Ceux-ci ont été destinataires d'un courrier d'information.

Pour le département, dans le cadre du mouvement intra-départemental, j'ai souhaité porter le nombre de vœux larges à dix (au moins un vœu large et au plus dix). L'enseignant ayant formulé un ou plusieurs vœux larges aura ensuite la possibilité de saisir plusieurs vœux précis, dont le nombre a été porté à 40.

La saisie de 40 vœux précis permet d'élargir les possibilités offertes aux enseignants dans le cadre du mouvement. Ils disposent, pour mesure de carte, d'une priorité légale correspondant à 60 points.

Cette valorisation des mesures de carte ainsi que l'augmentation du nombre de vœux a pour vocation de permettre une affectation sur un poste équivalent au poste antérieur.

Jean-Pierre GENEVIEVE

